

L'emploi rural équitable en matière de genre pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique

La notion de travail décent est au cœur de la réduction de la pauvreté et de la réalisation d'un développement équitable, inclusif et durable. La libération du potentiel socio-économique des femmes rurales et la lutte contre la pauvreté rurale nécessitent de prendre des mesures à l'égard d'un certain nombre de déficits en termes de travail décent : ceux-ci concernent les emplois à faible productivité et à faible rémunération, l'absence ou l'insuffisance de protection sociale, l'absence ou l'insuffisance de droits fondamentaux au travail, ainsi que l'insuffisance des possibilités d'expression et de représentation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Dans les régions où l'agriculture est le principal employeur des populations rurales, le nombre de travailleurs pauvres (ayant un emploi régulier mais connaissant une pauvreté relative en raison de faibles niveaux de rémunération ou des salaires) est particulièrement élevé. En 2008, 45,5 % des travailleurs en Asie du Sud et 58,6 % en Afrique subsaharienne faisaient partie des travailleurs pauvres.¹
- En 2008, en Afrique subsaharienne, deux tiers des femmes et hommes employés travaillaient dans l'agriculture, principalement en tant que travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale (non rémunérés) ou en tant que personnes travaillant à leur propre compte. En Asie du Sud, 44 % des travailleurs et 70 % des travailleuses étaient employés dans l'agriculture.²
- La plupart des travailleuses rurales sont des travailleuses familiales non rémunérées ou indépendantes, et elles sont exposées à des emplois précaires et mal rémunérés.³
- Globalement, les femmes rurales effectuent plus d'heures de travail que les hommes. Au Bénin et en Tanzanie, les femmes travaillent, respectivement, 17,4 et 14 heures de plus que les hommes par semaine; en Inde, les femmes rurales effectuent près de 11 heures de travail de plus que les femmes urbaines et 12 heures de plus que les hommes urbains.⁴
- Environ 170 000 travailleurs agricoles sont tués chaque année et des millions d'autres sont gravement blessés. Les accidents sont nettement plus fréquents chez les hommes, probablement du fait qu'ils utilisent des machines de plus grandes dimensions et plus dangereuses.⁵
- Le travail rural est peu couvert par les normes du travail, dans le droit et en pratique, entre autres facteurs en raison de sa nature largement informelle. Étant donné que les femmes prédominent dans l'économie rurale informelle, elles sont particulièrement affectées.
- Les travailleurs ruraux sont peu syndiqués ou organisés en associations. Dans les organisations rurales d'employeurs, de travailleurs et de producteurs, là où elles existent, les femmes ne sont que faiblement représentées et leur voix n'est que peu entendue.

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE D'AGIR ?

L'accès équitable à des opportunités d'emploi décent est particulièrement important pour les femmes rurales, comme moyen d'assurer la subsistance et le bien-être de leurs familles, de promouvoir leur propre émancipation économique et sociale et de contribuer à la croissance de leurs communautés.

1. Défis en matière d'emploi et de revenus

- En Asie du Sud, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie de l'Est, la part de l'agriculture dans l'emploi des femmes est plus élevée que chez les hommes (voir Encadré 2). Ce secteur d'activité est également celui qui contient la proportion la plus élevée d'emplois précaires, essentiellement caractérisés par des arrangements informels, de faibles niveaux de rémunération et la rareté ou l'absence de protection sociale et médicale.
- Les crises alimentaires mondiales, l'utilisation non durable des ressources naturelles, les changements climatiques et la spéculation financière impliquant le commerce agricole sont tout autant d'éléments ayant des retombées disproportionnellement défavorables sur les femmes et les filles rurales. Ceci est dû à leur situation désavantagée en ce qui concerne l'accès aux ressources (particulièrement la terre et le crédit) et aux fonctions essentielles qu'elles exercent dans la collecte du combustible et de l'eau ainsi que dans la production alimentaire.
- Les normes sexospécifiques dictent le rôle des femmes et des hommes dans l'agriculture et le travail rural. Dans certaines sociétés, ces normes restreignent la mobilité et l'engagement des femmes dans le travail productif en dehors du foyer. De telles normes varient selon les endroits, mais elles sont souvent lentes à faire évoluer.
- Les femmes accomplissent l'essentiel des services ménagers non rémunérés et du travail bénévole; ces formes d'activité ne sont souvent ni reconnues comme travail, ni incluses dans les statistiques de l'emploi.
- Les femmes rurales dans les pays en développement subissent le lourd fardeau de leur double fonction de travailleuses, rémunérées ou non rémunérées, et prestataires de soins familiaux. Cette dernière fonction limite le temps et la mobilité qu'elles peuvent consacrer au travail productif.

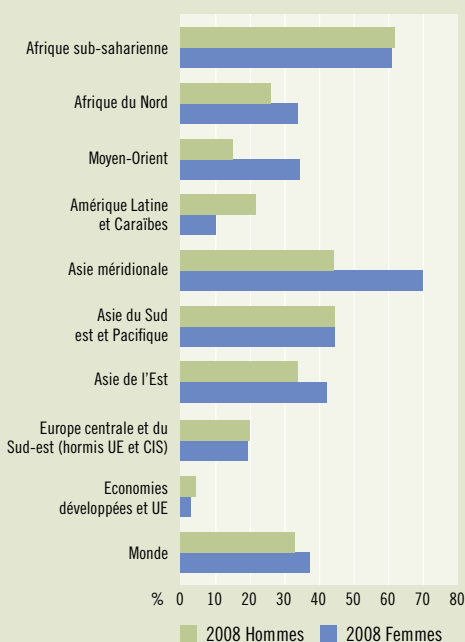


ENCADRÉ 1 L'Agenda pour le Travail Décent⁶ de l'OIT

Le travail décent est le travail entrepris dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. L'Agenda pour le Travail Décent est une approche intégrée visant à promouvoir les droits sur le lieu de travail, un emploi et des revenus décents et productifs pour les femmes et les hommes, la protection sociale pour tous et le dialogue social, avec l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que priorité transversale.

- Des infrastructures physiques et sociales sous-développées dans les régions reculées, y compris au niveau du réseau routier, des systèmes de télécommunications et de transports, de l'approvisionnement en eau ainsi que de la santé et de la garde des enfants, augmentent la charge de travail reproductif des femmes. Ceci est de plus en plus aggravé par les épisodes de sécheresse, la dégradation de l'environnement et le VIH/Sida, fléaux qui obligent en particulier les femmes et les filles à prendre en charge les membres malades de leur famille et les enfants orphelins. Il en résulte que les filles, en particulier, finissent par abandonner leurs études.
- L'insuffisance ou l'inégalité d'accès à l'éducation et à la formation pour les jeunes ruraux, en particulier pour les filles, représentent des contraintes majeures qui entravent l'obtention d'un emploi décent et productif dans leur vie adulte. Ces contraintes limitent leur capacité à diriger des entreprises productives agricoles et non agricoles ainsi qu'à obtenir des emplois qualifiés et des emplois dans les industries d'exportations agricoles non traditionnelles qui sont mieux rémunérés que les emplois agricoles traditionnels.

ENCADRÉ 2 Part de l'agriculture dans l'emploi pour les femmes et les hommes, 2008 (%)



Source: basé sur les chiffres du Tableau 2e dans BIT : Les femmes sur le marché du travail: mesurer les progrès et identifier les défis (Genève, 2010)

© ILO/M. Crozet



Coopérative agricole en Inde

- Certaines femmes s'organisent et parviennent à accéder au crédit (par exemple par le biais de l'épargne collective). Toutefois, il arrive plus souvent que les contraintes qui pèsent sur l'accès des femmes aux services financiers limitent leurs options de travail indépendant dans l'agriculture ainsi que le choix des cultures. L'accès insuffisant à d'autres intrants tels que la terre, l'eau, les outils, la technologie et la main-d'œuvre agricole vient s'ajouter à ces contraintes.
- Bien que la microfinance ait apporté quelques options permettant aux femmes de travailler à leur compte, y compris dans des activités non agricoles, les hommes tendent à bénéficier de prêts plus élevés.⁷

2. Déficit en matière de protection sociale

- Malgré les risques professionnels élevés pour la santé et la sécurité inhérents à l'agriculture, les travailleurs agricoles sont parmi les moins protégés, du point de vue de l'accès aux services élémentaires de santé, de la rémunération, des prestations d'invalidité à long terme et des prestations aux conjoints survivant et les enfants à charge.
- La pauvreté et la dépendance sont les plus grandes difficultés qui touchent tous ceux qui sont trop vieux pour travailler, et dans les pays en développement, les régimes de retraite prennent rarement en charge les populations rurales, en particulier les femmes.

3. Déficit en matière de conditions de travail

- Dans l'agriculture, les femmes enceintes peuvent être confrontées à de forts risques menaçant leur santé reproductive, et les femmes peuvent être victimes de violences sur leur lieu de travail, telles que le harcèlement sexuel.
- Les femmes rurales sont payées en moyenne 25 % de moins que les hommes. Les femmes travaillant dans le secteur des exportations agricoles non traditionnelles prédominent dans les emplois les moins qualifiés, de plus en plus occasionnels et flexibles, sans bénéficier de la sécurité sociale ni d'autres avantages sociaux. L'absence de salaires minimaux et l'âpreté de la concurrence pour les emplois rémunérés quelles que soient les conditions de travail se traduisent par un grand nombre de travailleurs ruraux pauvres, particulièrement parmi les femmes.⁸

- Le travail agricole est souvent pénible, et sans mesures de sécurité appropriées, il comporte des risques, tels que les blessures ou l'exposition à des produits chimiques dangereux, y compris les pesticides.

4. Déficit en matière de droit du travail

- Les droits et principes fondamentaux du travail – l'abolition du travail des enfants, du travail forcé, de la discrimination, ainsi que la liberté d'association et de négociation collective – s'appliquent à tous les travailleurs mais ne sont souvent pas respectés ni même connus dans les zones rurales.
- Environ 60 % des enfants travailleurs sont employés dans l'agriculture (quatre sur cinq sont des travailleurs non rémunérés).⁹ Les filles sont particulièrement vulnérables, car elles sont plus susceptibles que les garçons d'être envoyées ou mises en servitude pour rembourser les dettes de leurs parents à un jeune âge, comme en Asie du Sud.¹⁰
- L'essentiel du travail rural n'est pas couvert par les législations nationales en raison de son caractère informel répandu. Le droit du travail n'est souvent pas appliqué du fait des insuffisances de l'inspection du travail.

5. Déficit en matière de dialogue social

- Les femmes rurales, spécialement les femmes autochtones, peuvent être confrontées à des barrières culturelles et linguistiques, accentuées par une éducation et une mobilité plus faibles, dans leurs interactions avec les habitants des zones urbaines.
- Les réseaux tels que les organisations d'employeurs et de travailleurs et les institutions du marché du travail tels que les services et les agences d'emploi, sont rares et ont des capacités limitées dans les zones rurales, tandis que les femmes y ont moins accès que les hommes.
- La présence des femmes rurales dans les organisations de travailleurs et d'employeurs reste faible (de 11 à 35 % du total des adhérents)¹¹, ce qui a pour conséquence une absence de voix et de représentation dans l'élaboration et le développement des programmes et politiques.

QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À NOUS ?

1. Stimuler les opportunités d'emploi et de revenu de manière équitable pour les femmes et pour les hommes

Tous les responsables et décideurs politiques devraient s'efforcer à :

- stimuler l'action, la coordination et la cohérence chez les acteurs et dans les institutions pertinents aux niveaux local, national et international, dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes pour l'égalité entre les femmes et les hommes ruraux.
- établir des mécanismes visant à assurer des prix équitables et plus stables pour les produits alimentaires et autres produits agricoles au niveau national et international, notamment pour les cultures cultivées par les femmes, afin de garantir aux exploitant(e)s agricoles des revenus et des salaires équitables et stables.
- soutenir l'intégration du marché intérieur, l'accès aux marchés étrangers et la diversification des opportunités de revenu et d'emploi, en favorisant les activités rurales à haute valeur ajoutée, pour les femmes comme pour les hommes.
- intégrer les préoccupations sexospécifiques dans les moteurs déterminants de la croissance économique : les investissements en capital, le développement des ressources humaines et le développement des marchés.
- utiliser des approches territoriales afin de promouvoir l'emploi rural et la réduction de la pauvreté, en intégrant les besoins prioritaires différents des femmes et des hommes.
- investir dans les biens publics essentiels tels que les infrastructures physiques et sociales, la recherche et la vulgarisation agricoles, ainsi que dans l'éducation et la formation, en s'attachant plus particulièrement aux différences entre les besoins des femmes et ceux des hommes. Ces actions facilitent également la création d'opportunités d'emploi et de revenu pour les femmes et les hommes se trouvant au chômage ou en situation de sous-emploi.

Les ministères de l'Agriculture et les institutions rurales devraient chercher à :

- accroître la productivité, particulièrement dans les secteurs recourant intensivement à l'emploi féminin : en procurant entre autres une formation actualisée aux femmes et en facilitant leur accès à des technologies améliorées.
- impliquer les exploitantes agricoles dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment au moyen de la formation, et promouvoir les « emplois verts » pour les femmes et pour les hommes, surtout pour toutes les personnes qui sont les plus exposées aux changements climatiques.
- favoriser au profit des exploitantes agricoles l'accès équitable à la terre et son utilisation productive, grâce à une réforme agraire sensible aux sexospécificités, promouvoir les marchés et services de location à l'usage des petits exploitants agricoles, l'octroi en commun de titres



© ILDM/ Crazet

Opérateur de matériel agricole en Chine

fonciers sur les terres et les actifs, ainsi que la révision des lois discriminatoires en matière d'héritage.

Les ministères de l'Économie, du Travail et de l'Éducation, en collaboration avec les entreprises privées et les institutions rurales, devraient chercher à :

- soutenir l'entrepreneuriat rural, en ciblant tout spécialement les femmes¹², y compris au moyen de la formation, de l'abaissement des obstacles à l'obtention de crédits visant spécialement les femmes, créer un climat d'affaires favorable et propice aux femmes, ainsi qu'en renforçant les services de vulgarisation agricole et les services aux entreprises.
- élargir le réseau des institutions du marché du travail, telles que les agences et services d'emploi et les liens qu'elles nouent avec les écoles (en vue de fournir assez tôt des conseils d'orientation professionnelle), développer les institutions de soutien à la formation et à l'entrepreneuriat ainsi que les services de vulgarisation, en y assurant un accès équitable aux femmes rurales.
- accroître l'étendue, la consistance et le caractère « favorable envers les femmes » des services financiers dans les zones rurales, en tant que stratégie clé en vue de fournir des capitaux aux entreprises et exploitations rurales dirigées par des femmes, au moyen de la sensibilisation aux sexospécificités et du soutien accordé aux institutions financières rurales.
- assurer un accès égal à l'éducation de base et aux opportunités de développement des compétences pour les filles et les jeunes femmes (comme dans les Écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes lancées par la FAO¹³), en vue d'améliorer leur productivité et leurs capacités à trouver un emploi, à l'aide d'outils sensibles aux spécificités culturelles. La formation et la sensibilisation chez les enseignants, le personnel de vulgarisation, et directement auprès des femmes et des hommes concernés, peuvent faire évoluer les normes et stéréotypes sexospécifiques qui persistent quant aux occupations professionnelles.

2. Étendre la protection sociale aux populations rurales

Les ministères des Finances et des Affaires sociales devraient chercher à :

- améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux services de base

(écoles, soins de santé, garde des enfants) dans les zones rurales, en investissant dans leurs dotations (infrastructure, personnel, etc.) afin de réduire la vulnérabilité des femmes et d'accroître leurs capacités à accéder à des emplois et à des opportunités mieux rémunérées. Utiliser les transferts d'espèces et/ou des mécanismes d'assurance pour augmenter la demande de services, en ciblant en particulier les femmes rurales pauvres.

- améliorer l'équité, l'efficacité et l'inclusion sociale en matière de fiscalité à travers une taxation appropriée, avec l'objectif d'assurer une protection sociale minimale aux femmes et aux hommes des zones rurales.
- étendre la couverture des régimes de retraite universels de base aux personnes âgées, en particulier les femmes. Le Brésil, par exemple, fournit des retraites par répartition équivalentes au salaire minimum national, et le Chili a introduit des pensions de retraite pour les femmes (« Amas de casa » (maîtresses de maison)).
- améliorer la conception et la gouvernance des programmes de sécurité sociale, en particulier dans les pays à faible revenu, en vue d'une prestation efficace d'avantages adéquats et d'un accès équitable aux femmes rurales.
- garantir l'accès dans les zones rurales à l'assistance sociale de base pour les pauvres et les chômeurs, en assurant un accès équitable aux femmes et aux hommes.
- encourager l'intégration des politiques aux niveaux national et local pour réaliser des synergies entre les politiques de sécurité sociale, d'emploi et autres politiques sociales renforçant l'inclusion sociale, particulièrement pour les femmes pauvres.

ENCADRÉ 3 Projet « Women's empowerment through employment and health » (Émancipation des femmes à travers l'emploi et la santé) (2001-05)¹⁴ au Bangladesh

Ciblant plus de 6 000 femmes rurales du Bangladesh aux faibles revenus, ce projet a eu recours à une approche intégrée consistant en des pratiques de travail décent, des opérations de sensibilisation, des compétences techniques, de la comptabilité, du développement de l'esprit d'entreprise, de la formation à la gestion l'entreprise ainsi que l'accès au micro-crédit et à la micro-assurance santé. Tout ceci fut combiné à des initiatives visant à renforcer la capacité des ministères pertinents en matière de promotion de l'emploi des femmes et des droits des travailleuses ainsi qu'à accroître la participation et la prise de responsabilité des femmes dans les syndicats. Il en a résulté une baisse de la proportion des participantes au projet principalement employées à des travaux ménagers, qui est passée de 31 % à 22 %, tandis que la proportion des femmes dont l'occupation principale était leur entreprise est passée de 27 % à 56 %.

3. Améliorer les conditions de travail et d'existence en milieu rural

Les ministères du Travail devraient collaborer étroitement avec les partenaires sociaux aux niveaux national et local (fédérations d'employeurs, organisations de producteurs et syndicats de travailleurs, services de santé) autour des objectifs suivants :



© ILDJI, Maillard

Mère et enfants collectant du bois à brûler au Sénégal

- déterminer des salaires minimaux, fixés à des niveaux adéquats, pour contribuer à protéger les travailleurs les plus exposés et lutter contre la discrimination envers les femmes en matière salariale, particulièrement tout en bas de l'échelle des salaires.
- promouvoir activement une division plus égale entre le travail rémunéré et non rémunéré chez les femmes et les hommes, particulièrement par le biais de dispositions soutenues par les pouvoirs publics en matière de garde des enfants, en vue de renforcer la sécurité sociale et économique des familles.
- renforcer la sécurité et la santé au travail (SST) dans les activités agricoles et non agricoles afin de protéger les femmes rurales et les travailleurs, tout en améliorant les performances des entreprises.
- fournir une protection de la maternité sur le lieu de travail pour sauvegarder la santé et la sécurité économique des femmes et de leurs enfants. Porter une attention particulière aux risques professionnels, qui ont une incidence particulièrement importante dans l'agriculture.
- inclure l'agriculture dans les politiques et les programmes de SST et dans les activités de sensibilisation promouvant une culture de prévention au regard de la SST; s'employer à trouver des solutions aux problèmes sexospécifiques tels que la

protection de la maternité, le harcèlement sexuel et le VIH/Sida.

- Élaborer et soutenir des mesures concrètes, pratiques et abordables visant à améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail des petits producteurs et travailleurs ruraux des deux sexes. La méthodologie *Work Improvement for Neighbourhood Development* (WIND) (Amélioration du travail dans le cadre du développement local), par exemple, autonomise les familles, sur une base d'égalité des sexes, dans le but de réaliser des améliorations simples, rapides, de faible coût et durables dans le travail et dans d'autres aspects de leur vie rurale.¹⁵

4. Promouvoir les droits sur le lieu de travail

- Encourager la ratification et soutenir la mise en œuvre de l'égalité des droits fondamentaux dans les normes internationales du travail : tout spécialement les Conventions 100 sur l'égalité de rémunération (1951) et 111 sur la discrimination (emploi et profession) (1958), ainsi que d'autres conventions relatives à la sécurité et à la santé, à l'inspection du travail, à la sécurité sociale, au salaire minimum et aux organisations de travailleurs ruraux.
- veiller à ce que les petits producteurs et travailleurs ruraux, particulièrement les travailleurs agricoles, soient couverts au titre de la législation nationale sur le travail et d'autres lois et réglementations pertinentes et s'assurer qu'ils soient protégés dans la pratique.
- veiller à ce que les droits des groupes particulièrement vulnérables de travailleurs ruraux, tels que les petits exploitants, les travailleurs migrants et les peuples autochtones, tout spécialement les filles et les femmes, figurent à l'ordre du jour des politiques et des programmes et soient efficacement protégés.

5. Renforcer le dialogue social

Les ministères du Travail devraient adopter une approche sexospécifique lorsqu'ils col-

laborent avec les partenaires sociaux, dans l'optique de :

- s'assurer de l'inclusion explicite des questions rurales et sexospécifiques dans les cadres de référence politiques nationaux devant être abordés dans le dialogue social, y compris les politiques pour l'emploi.
- promouvoir un dialogue social tripartite et une consultation aux niveaux national et local, en renforçant tout spécialement la représentation et la voix des femmes rurales.¹⁶
- renforcer les institutions étatiques et la primauté du droit dans les zones rurales, en particulier dans les régions affectées par les conflits, en intégrant les préoccupations et vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles.
- renforcer l'administration du travail et l'inspection du travail dans les zones rurales, en vue d'apporter une protection efficace tant au regard du droit que dans la pratique et pour améliorer leur sensibilité aux sexospécificités.
- améliorer l'efficacité et l'efficience des administrations locales et des prestations de services fournies par les pouvoirs publics, ainsi que leur équité sexospécifique et leur transparence.
- accroître le rayonnement et l'engagement des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les zones rurales, en améliorant tout spécialement la représentation et la voix des femmes en leur sein.



© FAO/G. Bizziari

Une employée des services de vulgarisation s'adresse à un groupe d'agriculteurs au Brésil

Notes de fin

- BIT. 2010. *Tendances mondiales de l'emploi*. Tableau A12a; et BIT, 2009. *Indicateurs clés du marché du travail*. Encadré 4b. Genève.
- BIT. 2010. *Les femmes sur le marché du travail : mesurer les progrès et identifier les défis*. Tableau 2.e. Genève.
- OIT. 2008. *Rapport IV – Promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté*. Conférence internationale du Travail, 97^{ème} session. Genève.
- FAO. 2009. Fontana, M. & Paciello, C. *Gender dimensions of rural and agricultural employment: Differentiated pathways out of poverty: A global perspective*. (dimension sexospécifique de

l'emploi agricole et rural : des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté : une perspective globale). Communication présentée à l'atelier FAO-FIDA-OIT sur les disparités, tendances et la recherche actuelle dans les dimensions sexospécifiques de l'emploi agricole et rural : des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté, 31 mars - 2 avril 2009, Rome.

- OIT. Laborsta.
- BIT. 1999. *Le travail décent*. Genève.
- World Development. 2009. Vol. 37, n° 3, p. 618-631. Fletschner D. *Rural Women's Access to Credit: Market Imperfections and Intra household Dynamics*. University of Washington.

- FAO. 2007. *Gender and law: women's rights in agriculture*. FAO legislative study N° 76. Rome.
- BIT. 2010. *Accélérer l'action contre le travail des enfants*. Figure 1.4. Genève.
- BIT. 2009. *Le coût de la coercition*. Résumé exécutif du rapport global sur le travail forcé; suite à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- BIT. 2008. Breneman-Pennas, T. et Rueda-Catry, M. *Women's participation in social dialogue institutions at the national level*. Genève.
- Site internet de l'OIT – Women's Entrepreneurship Development and Gender Equality Programme (Développement

de l'entrepreneuriat féminin et programme d'égalité sexospécifique) (<http://www.ilo.org/empent/areas/womens-entrepreneurship-development-wed/lang-en/index.htm>). Genève.

- FAO. 2008. Junior Farmer Field and Life School (JFFLS) (Écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes) <http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-youth/fao-ilo-jffls/fr/Rome>.
- BIT. 2005. Women's Employment through Employment and Health Project, Final Evaluation. Genève.
- Site internet de l'OIT sur WIND : http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/pdf/agri_wind.pdf. Genève.

- BIT. 2008. Op. cit. Voir également FIDA : <http://www.ifad.org/events/gc/33/speech/farmer.htm> – Des femmes participant à un forum d'exploitants organisé par le FIDA ont déclaré : « Les organisations efficaces et représentatives de producteurs peuvent fournir un instrument puissant pour faire en sorte que les voix des femmes rurales soient entendues, afin que nous puissions exercer une plus grande influence sur les décisions qui touchent à nos vies et à nos moyens d'existence. Toutefois, à ce jour, nos voix n'ont été entendues que trop rarement dans nos organisations. », Rome.

CONTACTS

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)** Peter Wobst : peter.wobst@fao.org
- Fonds international de développement agricole (FIDA)** Rosemary Vargas-Lundius : r.vargaslundius@ifad.org
- Bureau international du travail (BIT)** Naoko Otobe : otobe@ilo.org
- Ce document d'orientation a été préparé par** Naoko Otobe (BIT)
- Rédactrice en chef :** Soline de Villard (FAO)
- Coordination :** Eve Crowley (FAO), Rosemary Vargas-Lundius (FIDA), Loretta de Luca (BIT).